

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008

### COMPTE RENDU

#### Approuvé le

L'an deux mille huit, le vingt deux mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire sortant, puis de Madame BARTHOT, doyenne et enfin de Madame DELPORTE, Maire réélue.

Etaient présents (28): M. ALEMANY, Mmes BARTHOT, BELMIN, BLAIS-PERRIN, MM BONY, CAMISULI, Mmes CLAUDET, DELPORTE, DEKKER, M. DINTILHAC, Mmes DUCHENNE, GIRE, GRIZARD, GUERiot, MM. LECLERCQ, LEFEVRE, Mme LE QUELLENEC, MM. MALVOISIN, MAUBERT, MONPERT, NIVERT Mme PARKER, M. PEIGNEN, Mme REGNIER, M. SEUILLOT, Mmes SIMON-RIBET, SPEHAR, M. TACCON.

Procurations (1): M. DANEL à M. PEIGNEN

Excusés (1): M. DANEL

Absents (0) :

En exercice	:	29
Présents	:	28
Votants	:	29

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 10h.

Madame DELPORTE installe le Conseil Municipal, puis transmet la présidence de la séance à Mme BARTHOT, doyenne de l'assemblée.

Madame REGNIER est désignée secrétaire de séance.

#### **1/ ELECTION DU MAIRE**

Après avoir réalisé les formalités d'usage, Madame BARTHOT a appelé les candidats au poste de maire.

Madame BLAIS-PERRIN informe le conseil que sa liste ne présentera pas de candidat et ne prendra pas part au vote.

Madame DELPORTE et Monsieur PEIGNEN se déclarent candidats.

Madame GUERiot et Monsieur SEUILLOT sont désignés assesseurs.

Les conseillers municipaux ayant pris part au vote, vingt-six enveloppes ont été déposées. Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Bulletins nuls : 0
- Monsieur PEIGNEN : 4
- Madame DELPORTE : 22

Madame DELPORTE ayant remporté la majorité absolue des voix, elle est proclamée Maire et est immédiatement installée.

Madame le Maire déclare :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je reçois cette élection comme une confiance renouvelée, comme une approbation du travail effectué.

J'ai conscience des responsabilités qui me sont confiées et, avec les membres de l'équipe - unis, motivés, compétents - je sais que je saurai m'en montrer digne.

Ce mandat après 6 ans d'expérience sera « dans la continuité », mais moins chargé de dossiers de subventions et de constructions, moins centré sur l'organisation des services, sachant poursuivre la maîtrise des finances, le mandat sera plus ouvert encore au dialogue avec les habitants qui le souhaitent.

Durant 6 ans, nous avons eu cette attitude d'ouverture avec tous les élus, avec tous les agents qui travaillent pour la commune et avec tous les habitants de Bois le Roi et bien sûr, nous sommes décidés à continuer.

Je souhaite que les élus des oppositions assurent leur rôle au sein du Conseil Municipal, soient présents dans les commissions, constructifs en participant à l'élaboration des projets, force de proposition au même titre que les élus de la majorité.

Comme je l'ai fait depuis 2002, je travaillerai dans la sérénité, l'estime et le respect des idées de chacun.

Nos meilleurs atouts pour défendre les intérêts de Bois le Roi resteront la courtoisie, le dialogue et la concertation.

Nous avons 22 sièges pour mener à bien le programme qui vous a été présenté et nous le réaliserons en respectant les valeurs humanistes qui sont les nôtres.

L'humanisme est une valeur durable et simple, indépendante de toute idéologie, une éthique qui s'applique parfaitement à la commune de Bois le Roi, aux bacots et à notre vie locale et à nos actions conduites au service des autres dans le respect des lois de la République. »

Madame le Maire donne la parole à Madame BLAIS-PERRIN qui déclare :

« Au préalable à notre intervention je souhaite préciser Madame DELPORTE que nous ne sommes ni des idéologues, ni des aventuriers.

Madame DELPORTE, les bacots qui ont porté leur suffrage sur notre liste 26.10% ont exprimé leur accord avec un programme qui répond aux préoccupations d'une partie de la population bacotte de plus en plus importante que se sent laissée de côté.

Notre programme a un axe pivot BOIS LE ROI POUR TOUS, que chacun puisse vivre à Bois le Roi quel que soit son niveau de revenu ou d'éducation.

Le soir des élections nous vous avons dit Madame Le Maire que nous ne vous "lâcherions pas " notamment sur l'action sociale.

Nous allons retrousser nos manches et vous demander de vous positionner sur un certain nombre de "chantiers" et principalement sur :

- le logement social
- Développer l'action sociale et la solidarité :
  - o étendre le quotient familial à toutes les activités scolaires (classes scolaires) et périscolaires de la ville (transport, cantine, accueil pré et post scolaire, séjours d'été) ainsi qu'aux activités culturelles et sportives.
  - o mettre en place des abattements fiscaux sur la taxe d'habitation pour les revenus les plus modestes,
  - o mettre en place une antenne de planification familiale
  - o participer activement aux campagnes nationales d'information sur la santé, sur la sexualité, sur les comportements alimentaires, les dépendances à la drogue et/ou l'alcool en direction de la population jeune et en relation avec le collège et/ou les écoles.
- Favoriser l'épanouissement des jeunes bacots :
  - o créer un Relais Assistantes Maternelles (RAM) avec une salle d'activités spécifiques (motrices, ludiques, éducatives) pour les enfants et les assistantes maternelles,
  - o créer un jardin public doté de jeux d'enfants,
  - o créer une ludothèque,
  - o élargir les modes d'accueil pour la petite enfance tout en favorisant les structures collectives : étude prospective à réaliser, Engager, également une étude

prospective pour l'agrandissement de l'école maternelle.

- Impulser, accompagner les projets des 12-18 ans (collégiens - lycéens) :
  - o définir un local dédié aux 12-15 ans,
  - o créer un poste d'animateur BEPJS (Brevet d'Etat Promotion Jeunesse et Sports),
  - o créer une antenne "Point Information Jeunesse "
  
- Permettre l'accès de tous aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs :
  - o créer une commission culturelle extra municipale constituée d'élus, de représentants associatifs, d'acteurs culturels et d'utilisateurs,
  - o créer un poste de coordinateur culturel,
  - o créer un poste de documentaliste dans la future médiathèque,
  - o mettre en oeuvre une « école » multisports pour les 6-12 ans en partenariat avec les associations sportives.
  - o définir des conventions de partenariat avec les associations
  
- Valoriser l'environnement de Bois le Roi :
  - o rénover la voirie et achever l'assainissement collectif en consultant par référendum les bacots sur leur programmation,
  - o municipaliser la gestion et la distribution de l'eau,
  - o élaborer, dans la concertation, un plan de circulation favorisant la circulation douce,
  - o arrêter le pompage de la nappe phréatique contenant de l'atrazine,
  
- Permettre de travailler à Bois le Roi :
  - o défendre et étendre les emplois actuels : services publics, château de Brolles, commerces de proximités, entreprises
  
- Dynamiser une intercommunalité de projets partagés :
  - o nous devons impérativement développer l'intercommunalité comme source de mutualisation de moyens et d'économies d'échelle. il faut faire vivre cette intercommunalité de proximité.

Comme vous pouvez vous en rendre compte nous serons une opposition constructive forte de ses convictions et de ses compétences. »

Enfin, Monsieur PEIGNEN prend la parole :

« Je tiens donc à remercier les habitants qui ont placé en deuxième position la liste « Vivre autrement à Bois le Roi » à cette élection municipale.

Dans un climat hostile, nous nous sommes efforcés de bannir les attaques personnelles en nous contentant de la présentation de notre programme et de nos candidats. Notre liste comportait 20 personnes qui ne s'étaient jamais présentées à cette élection.

Les compétences très variées et une excellente motivation pour satisfaire les aspirations des bacots dans le respect des lois et de la démocratie, nous nous orienterons vers une opposition vigilante mais constructive, à condition d'obtenir en retour la transparence, le respect et la mise en pratique d'une vraie concertation. »

## **2/ ELECTION DES ADJOINTS**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil, soit 8 adjoints. C'est le nombre d'adjoints qu'il y avait lors du dernier mandat.

Madame le Maire propose au conseil de reconduire ce nombre.

Madame BARTHOT veut savoir si le conseil va fixer le nombre d'adjoints sans connaître le montant de leurs indemnités.

Madame le Maire lui répond que les deux questions ne sont pas liées. Lors du précédent mandat, le choix du maire et des adjoints a été de ne pas demander les indemnités maximales et de pouvoir ainsi nommer des conseillers délégués. Le montant des indemnités lors du précédent mandat n'ont représenté qu'environ 75 % du montant maximal autorisé.

Pour ce mandat, quel que soit le nombre d'adjoints, il ne sera pas question de dépasser le montant maximal de l'enveloppe.

Le Conseil Municipal,

- Par :
  - o **Contre** : 1 ( BARTHOT)
  - o **Abstention** : 3 (GUERIOT, PEIGNEN, DANIEL)
  - o **Pour** : 25

Décide de la création de 8 postes d'adjoints au maire.

Madame le Maire appelle les candidats à se déclarer.

Madame BLAIS-PERRIN et Monsieur PEIGNEN indiquent que leurs listes ne présenteront pas de candidats et ne prendront pas part au vote.

Est candidate la liste suivante :

- Monsieur François SEUILLOT
- Madame Corinne LE QUELLENEC
- Monsieur Jean-Pierre NIVERT
- Madame Michelle GRIZARD
- Monsieur Philippe MONPERT
- Madame Dominique CLAUDET
- Monsieur Jean-Paul MAUBERT
- Madame Danielle SPEHAR

Les conseillers municipaux ayant pris part au vote, vingt-deux enveloppes ont été déposées. Le dépouillement donne le résultat suivant :

- Bulletins nuls : 0
- Liste conduite par Monsieur SEUILLOT : 22

Sont donc déclarés adjoints : François SEUILLOT, Corinne LE QUELLENEC, Jean-Pierre NIVERT, Michelle GRIZARD, Philippe MONPERT, Dominique CLAUDET, Jean-Paul MAUBERT et Danielle SPEHAR.

Madame le Maire indique d'ores et déjà les fonctions qui seront occupées par chacun des adjoints :

Monsieur SEUILLOT sera en charge du suivi quotidien des travaux,  
Madame LE QUELLENEC du développement durable,  
Monsieur NIVERT du patrimoine et de l'urbanisme,  
Madame GRIZARD des affaires scolaires et périscolaires,  
Monsieur MONPERT du Sport, de la culture et de la vie associative,  
Madame CLAUDET des affaires sociales,  
Monsieur MAUBERT des affaires générales et de la communication  
et Madame SPEHAR de la jeunesse et de la petite enfance.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle nommera 5 conseillers délégués : Monsieur LECLERO sera délégué aux relations avec les autres collectivités, Monsieur LEFEVRE à la voirie, à la sécurité et à l'accessibilité, Monsieur TACCON au finances, Madame BELMIN au droit des sols, Monsieur ALEMANY aux technologies nouvelles et aux énergies renouvelables, Monsieur MALVOISIN à l'eau et Monsieur CAMISULI correspondant défense.

### **3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la commission d'appel d'offres est la suivante : le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. A cela s'ajoute un représentant de la direction des fraudes et le trésorier de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la liste suivante, qui accorde trois sièges à la liste de la majorité et un siège à chacune des deux listes d'opposition :

Titulaires :

- Monsieur LEFEVRE
- Madame BELMIN
- Monsieur CAMISULI
- Madame BARTHOT
- Monsieur BONY

Suppléants :

- Monsieur LECLERCQ
- Monsieur TACCON
- Monsieur SEUILLOT
- Monsieur PEIGNEN
- Madame BLAIS-PERRIN

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve cette liste et la nomination des conseillers y figurant à la Commission d'Appel d'Offres.

#### **4/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la composition de la commission de délégation de service public est la suivante : le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. A cela s'ajoute un représentant de la direction des fraudes et le trésorier de la commune.

Comme pour la commission d'Appel d'Offres, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la liste suivante, qui accorde trois sièges à la liste de la majorité et un siège à chacune des deux listes d'opposition :

Titulaires :

- Monsieur LEFEVRE
- Madame GRIZARD
- Monsieur MALVOISIN
- Monsieur DANEL
- Madame GIRE

Suppléants :

- Madame DEKKER
- Monsieur TACCON
- Madame SIMON-RIBET
- Madame GUERIOT
- Madame BLAIS-PERRIN

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve cette liste et la nomination des conseillers y figurant à la Commission de délégation de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le mercredi 9 avril à 20 heures 30.